

**Recherche, vulgarisation et valorisation d'actes anciens concernant
l'immigration indienne de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle,
singulièrement en Guadeloupe**

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier

NUMERO 41

Sommaire des numéros précédents...

<i>Aurélie</i>	N°
Liste des 93 convois d'introduction d'indiens en Guadeloupe (1854 à 1889)	1
Liste des 27 convois de rapatriement d'indiens de Guadeloupe (1861 à 1906)	2
Complément d'information sur le Sigisbert Cezard , 4 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe	3
Complément d'information sur le Richelieu , 5 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe	4
Complément d'information sur le Hambourg , 2 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe	5
L'assimilation des indiens 'renonçants' à partir de 1881	6
Complément d'information sur l' Epervier , 87 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe	7
L'immigrant indien dans la Guyane de la seconde moitié du XIX ^{ème} siècle	8
Bilan de l'immigration indienne en Guadeloupe 14 ans après l'arrivée de l'Aurélie	9
Le quotidien de l'immigré indien en Guadeloupe 1 an après l'arrivée de l'Aurélie	10
Avant 1861, l'immigration indienne : une parmi d'autres étrangères : les règles communes	11
Quelques aspects administratifs de l'émigration indienne vers les colonies 'à sucre'	12
Sujet 1 : une mise en garde de l'Eglise en Guadeloupe en 1956 : pas de confusion Catholicisme/Hindouisme Sujet 2 : essai de cartographie de l'immigration indienne sur le domaine de Gardel entre 1870 et 1889	13
Vers la disparition des institutions dédiées à la population indienne immigrée en Guadeloupe	14
1838, Guyana : à l'origine de l'immigration indienne dans la Caraïbe anglophone	15
L'arrivée des migrants indiens en Guadeloupe, les dépôts d'immigrants	16
Les débuts de l'immigration indienne au Surinam	17
L'immigration indienne dans les débats du Conseil général de la Guadeloupe – session de 1868	18
Le débat sur l'immigration indienne au Conseil général de la Guadeloupe en 1854, An I de cette immigration	19
Un réquisitoire de 1872 contre l'immigration indienne en Guadeloupe	20
Sujet 1 : débuts de l'immigration indienne vers les colonies anglaises Sujet 2 : compléments d'information concernant quelques uns des 93 convois listés dans le numéro 1	21
1829/1854, l'Île Maurice initie l'immigration indienne dans les colonies à sucre de l'Europe	22

Les débuts de l'immigration indienne à la Réunion, des débuts à 1866	23
Sujet 1 : détails de la vie quotidienne dans l'immigration indienne en Guadeloupe	24
Sujet 2 : en marge de l'immigration indienne : l'unique ' convoi madérien ' de la Guadeloupe	
Sujet 1 : une mortalité indienne hors normes à Terre-de-Haut	25
Sujet 2 : actualisation permanente(N°1) 1 du dossier des convois indiens introduits en Guadeloupe	
Sujet 1 : les dépôts d'émigrants en Inde.	26
Sujet 2 : quel 'code' régissait l'état-civil des natifs de l'ancienne colonie française en Inde ?	
Sujet 1 : 1853 - arrivée de l' <i>Aurélien</i> en Martinique, premier convoi indien des colonies françaises de la Caraïbe	27
Sujet 2 : Indo-descendants des Antilles françaises : Illusion d'une remontée généalogique au-delà de l'Aurélien	
Le cadre juridique de l'immigration indienne dans les colonies françaises à partir du 1 ^{er} juillet 1862	28
Sujet 1 : quelques aspects de l'immigration indienne au Surinam	29
Sujet 2 : nouveaux éclairages sur le convoi indien du Sigisbert-Cézard	
Sujet 3 : un auteur/acteur tamoul contemporain : Antonyhasan Jesuthasan	
La fin de l'immigration indienne en Guadeloupe & l'arrivée à Pointe-à-Pitre le 30 janvier 1889 du dernier convoi	30
L'immigrant indien devant les cours d'assises de la Guadeloupe : audiences du 1 ^{er} trimestre 1879	31
L'immigration indienne dans la presse guadeloupéenne – dans différents numéros du Journal Officiel de la Guadeloupe de l'année 1882	32
Premiers (et éphémères) syndics des immigrants en Guadeloupe : Les secrétaires de mairie - novembre/décembre 1855	33
Discours d'une femme d'état trinitadienne sur l'abolition de l'engagisme indien dans son pays	34
La problématique christianisation des engagés indiens en Guadeloupe	35
1) L'engagé indien dans les registres de décès de Goyave de 1854 à 1889	36
2) <i>L'Aurélien</i> au cœur d'une nouvelle histoire de Jack Caïlachon	
1) L'immigration indienne dans le budget de la Guadeloupe à un an de l'arrivée du Nantes-Bordeaux	37
2) Bonnes feuilles : les femmes dans la littérature indo-caraïbe	
1) Vaines demandes de reprise de l'émigration indienne vers la Guadeloupe après sa suspension par Londres	38
2) Quelques avis de la presse de Chandernagor de 1885 à 1889 touchant à l'approvisionnement en riz des Indiens engagés en Guadeloupe	
1) La question – vue en 1879 – du réengagement des Indiens sur les habitations guadeloupéennes	39
2) Comment étaient réglées les successions d'immigrants indiens décédés en Guadeloupe sans aucun héritier ?	
1 ^{ère} célébration de Pongal dans les Antilles françaises – Martinique/janvier 1855	40

Et du présent numéro...

Du **Nantes-Bordeaux** (1889) au **Sendai-Marû** (1894)...l'ultime convoi
ou l'échec de l'engagisme japonais et l'arrêt définitif du convoi d'engagés en Guadeloupe

Jack Caïlachon

**Avis de décès, à Pointe-à-Pitre le 9 janvier 1895, de
Osaroa-Zinzoro, 22 ans, immigrant japonais
arrivé en Guadeloupe le 19 décembre 1894
(Extrait de 'Le courrier de la Guadeloupe' du 18/01/1895)**

Vraisemblablement le premier décès d'un engagé japonais en Guadeloupe...

Si l'Europe, l'Inde et plus encore l'Afrique ont façonné la créolité identitaire de la Guadeloupe contemporaine dans le creuset de son histoire coloniale, quelques autres flux, tout à la fois tenus et éphémères, de travailleurs immigrés (*engagés*) de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle n'ont laissé aucune trace ; sinon quelques noms couchés sur les pages des registres d'état-civil, essentiellement de décès, de telle ou telle commune de la Guadeloupe. Ces quelques migrations s'apparentent presque à des 'voyages aller-retour' tant peut être court le temps séparant l'arrivée de leur *convoi* 'd'introduction' du retour de celui de leur 'rapatriement' anticipé ; ultime expression de la désillusion de ceux-là même – autorités publiques, plantocratie et usiniers confondus – qui les avaient fait venir...

...Mais bien plus encore désillusion souvent empreinte de colère, rage et parfois révolte insurrectionnelle des nouveaux venus qui ne manquent pas de sérieux griefs à l'encontre de leurs engagistes tout en étant confrontés à un environnement sociétal guadeloupéen parfois teinté de xénophobie ; voire d'hostilité sourde ou ouverte à une époque où l'idéologie du négriisme politique imprègne l'esprit d'une composante non négligeable d'une société guadeloupéenne en cours de reconstruction sur les décombres de l'esclavage emporté en 1848 ; mais également où l'*habitant* tend à privilégier le travailleur immigré, l'*engagé*, au détriment du cultivateur guadeloupéen.

D'une façon ou d'une autre, toutes ces immigrations d'engagés autres qu'Indiens sont en interaction avec l'*immigration* indienne en Guadeloupe. En effet, avant 1861, elles sont en *concurrence* avec cette immigration dont le *convoyage* d'introduction débute en 1854, avant de devenir monopolistique en s'anglicisant sensiblement de 1861 à 1889. De 1894 à 1896, de façon éphémère, désastreuse à tous égards et sans lendemain, elle se fait japonaise ; *précisément* parce que l'autorité anglo-indienne avait suspendu *sine die* l'émigration indienne - vers la Guadeloupe notamment - usant de cette faculté que lui reconnaissait la convention franco-anglaise du 1^{er} juillet 1861 qui réglait l'*engagisme* indien dans les deux colonies antillaises de la France.

LA DESASTREUSE EXPERIENCE JAPONAISE DU CONVOI DU SENDAI-MARU

Dans le numéro 7 du 24 janvier 1896 du *Journal Officiel de la Guadeloupe*, on pouvait lire à la page 38 que 41 japonais avaient quitté le port de Pointe-à-Pitre le 20 janvier 1896, à 20 heures, cap sur Marseille, à bord du paquebot français *Ville-de-Tanger*. Arrivés d'Haïti six heures plus tôt, quatre passagers en étaient descendus et les 41 japonais embarqués et qui, selon toute vraisemblance, seraient redirigés vers le Japon après l'escale phocéenne, étaient les seuls passagers au départ de Pointe-à-Pitre. C'était là le début de la fin, extrêmement prématurée, d'une désastreuse expérience qui avait commencé, le 19 décembre 1894, avec le débarquement sur le port guadeloupéen de Pointe-à-Pitre des 493 immigrants japonais du *Sendai Maru* ; le 'vapeur' japonais qui les avait convoyés jusqu'à la Guadeloupe, en provenance du port japonais de Kobé d'où il avait appareillé le 14 octobre 1894. Entre l'arrivée le 31 janvier 1889 du *Nantes-Bordeaux*, 93^{ème} et dernier convoi indien, et celle, le 19 décembre 1894, du *Sendai-Maru* unique convoi japonais, s'étaient en effet écoulées quelques courtes années au long desquelles ne s'était pas démentie l'addiction historique d'une partie du grand patronat sucrier guadeloupéen au travailleur immigré...

...Alors même que la Guadeloupe politique d'alors - son Conseil général - n'engageait plus d'argent public dans le financement de *convois* de travailleurs immigrés depuis le 92^{ème} convoi indien arrivé quelques années avant le *Nantes-Bordeaux*...Alors même aussi que l'autorité anglo-indienne avait formellement suspendu *sine die* l'émigration indienne vers la Guadeloupe depuis 1888. Et pourtant, l'on trouve quelques minces et rares traces archivistiques de velléités patronales engagistes guadeloupéennes d'organiser un hypothétique 94^{ème} convoi indien ; une opération dans l'esprit de celle du *Nantes-Bordeaux* ; une opération qui, bien sûr, ne dépasserait pas le stade de projet...Mais il se trouva qu'à cette même époque - en 1892 précisément - la Nouvelle-Calédonie venait de faire une première expérience de recours à des travailleurs immigrés japonais. Le patronat usinier guadeloupéen, les autorités politiques de la Guadeloupe et, plus encore, le ministre en charge des colonies trouvèrent sans doute l'expérience calédonienne 'inspirante' pour l'économie sucrière de la Guadeloupe de la dernière décennie du XIX^{ème} siècle. Dès lors, deux ans plus tard, en 1894 et sous la forme du *convoi* des 493 japonais du *Sendai Maru*, ils décalqueraient l'expérience calédonienne sur la Guadeloupe. En effet, une fois passé le stade des atermoiements initiaux, la procédure devant conduire à l'organisation - puis l'échec - du convoi *Sendai-Maru* avait été enclenchée le 9 mai 1894 et s'était déroulée selon les étapes suivantes :

- 27 août 1892 : le ministre en charge des colonies, se référant au premier convoi japonais de la Nouvelle-Calédonie, écrit au gouverneur de la Guadeloupe : ' *J'ai pensé qu'il était intéressant de vous signaler cette source de recrutement qui pourrait peut-être fournir à la Guadeloupe la main d'œuvre dont elle a besoin*'. (voir infra Sources Brendon le Roux).
- 5 février 1894 : le CFC (*Crédit foncier colonial*) écrit au ministre en charge des colonies : ' *Dans le but d'obvier au manque de bras qui est le principal obstacle au développement des exploitations agricoles et industrielles à la Guadeloupe, nous avons, de concert avec un groupe des principaux propriétaires et fabricants de sucre de la colonie, étudié les conditions dans lesquelles il serait possible d'entreprendre une opération d'émigration de travailleurs japonais*' (cf infra : Sources le Roux).

- 9 mai 1894 : le ministère autorise le recrutement de ce convoi japonais
- 26 mai 1894 : le gouverneur de la Guadeloupe donne force exécutoire à cette autorisation.
- Août 1894 : l'agent des usiniers et du CFC au Japon – du nom de Lutsher – annonce avoir conclu des *contrats d'immigration* avec des travailleurs japonais.
- 17 octobre 1894 : le *Sendai-Marû*, porteur de ce convoi japonais appareille du port japonais de Kobé, cap sur Pointe-à-Pitre qu'il atteindra le 19 décembre 1894.
- 19 décembre 1894 : le *Sendai-Marû* arrive à Pointe-à-Pitre.

MOUVEMENTS DES PORTS
PORT DE LA POINTE-A-PITRE
Entrées

.....

Le 19 décembre 1894 – Le vapeur japonais *Sendai-Marû* venant de Kobé (Japon) avec 493 immigrants

.....

Extrait du Journal Officiel de la Guadeloupe N°1 de 1895 (1^{ère} semaine)

- Année 1895 : année émaillée de revendications et grèves de travailleurs (*engagés*) japonais solidaires contre leurs employeurs (*engagistes*) - singulièrement la société Souques et Cie - jusqu'au pic de répression policière de la manifestation du 1^{er} octobre 1895 d'environ 200 grévistes japonais regroupés sur l'habitation Petit-Pérou, Capesterre (B/E), propriété de cette société.

GOUVERNEMENT DE LA GUADELOUPE

« Dans la matinée du 1^{er} octobre, le Gouverneur, accompagné du commandant de gendarmerie, du chef du secrétariat et d'un détachement de gendarmerie s'est rendu sur l'habitation Petit-Pérou appartenant à Mrs Souques et Cie.

Deux cents ouvriers japonais environ y étaient massés, refusant de se disperser pour rejoindre les habitations de leurs engagistes. Le gouverneur les exhorta à se disperser, leur faisant connaître les graves conséquences qu'entraînait leur refus d'obéir.

Malgré ces conseils, malgré les avis de leurs inspecteurs, ils déclarèrent qu'ils ne sortiraient que par la force. Le Gouverneur leur adressa dès lors les trois sommations réglementaires, mais, voyant qu'ils refusaient de se disperser, il donna l'ordre de faire des arrestations.

Les Japonais résistèrent et se défendirent aussi longtemps que les principaux meneurs n'auraient pas été arrêtés, enchaînés et mis de force dans des voitures pour être transportés à la Pointe-à-Pitre.

Cette opération a pu être dirigée par l'[officier] qui a pu, chose assez rare, se rendre maître de cent quarante-trois grévistes, décidés à se défendre avec une véritable rage, sans qu'il y ait eu effusion de sang, et sans que l'opération ait duré plus d'une heure ».

Extrait du Journal Officiel de la Guadeloupe du 1^{er} octobre 1895

A noter toutefois que quelques semaines plus tôt, le 17 juillet 1895, le Gouverneur de la Guadeloupe écrivait à son ministre hiérarchique que :

- *'...La population indigène avait été excitée contre cette immigration par le parti socialiste. Il avait même été question d'assailir les arrivants au débarquement. On a pu éviter le conflit en les mettant en quarantaine. Il y a eu d'abord contre ces étrangers, de la part des ouvriers créoles, des préjugés de malveillance et aussi une sorte de crainte superstitieuse. Sous l'empire de ces sentiments des plaintes ont été portées contre deux d'entre eux qu'on accusait d'avoir voulu **dévisser** la tête d'ouvriers créoles. Aujourd'hui, le calme s'est fait, et les travailleurs du Japon ne sont pas autrement considérés que ceux de l'Inde ».*

ANOM, 59-409, cité par le Roux (voir Sources)

- 20 janvier 1896 : le premier convoi de rapatriement japonais, le *Ville de Tanger*, appareille du port de Pointe-à-Pitre.
- 9 juillet 1896 : le gouverneur de la Guadeloupe annonce qu'il ne reste plus aucun japonais en Guadeloupe à cette date...ce qui n'est pas totalement exact.

Ce décalque guadeloupéen du modèle calédonien s'était donc très vite révélé désastreux pour la simple raison de bon sens que, comparaison n'étant pas raison, la Guadeloupe n'était pas la Nouvelle-Calédonie. Ayant une histoire très différente, la Nouvelle-Calédonie était de surcroît à cette époque une colonie française de fraîche date - depuis 1853 - ; c'est-à-dire seulement huit ans *depuis* l'abolition de l'esclavage et un an à peine *avant* l'arrivée de l'*Aurélie* et le début de l'engagisme indien en Guadeloupe ; l'une et l'autre expériences d'ailleurs inconnues de l'histoire néo-calédonienne. L'on conçoit dès lors aisément les limites, vite atteintes, de tout entreprise de 'copier-coller' néo-calédonien sur la société guadeloupéenne *réelle* d'alors.

Rétrospectivement, *cette réalité* - associée à *cette autre* qu'était le profil atypique (voir *infra*) de l'*engagé* japonais - peut fournir **l'une** des grilles d'analyse [*mais elle converge avec d'autres tenant notamment à l'état social et sociétal de la Guadeloupe de l'époque ainsi qu'à son histoire singulière*] du rapide et complet échec du *convoi 'Sendai-Marui'* en Guadeloupe. Cet échec japonais mettrait d'ailleurs un terme définitif à la politique d'*engagisme* qui, depuis l'abolition de l'esclavage (1848), avait traversé toute la seconde moitié du XIX^{ème} siècle guadeloupéen et qu'avait dominé le *convoyage indien* de 1854 à 1889. Longtemps politique *publique*, cette politique de l'*engagisme* avait été puissamment aidée par du financement *public* sauf, précisément, les deux dernières 'opérations' - du *Nantes-Bordeaux* indien et du *Sendai-Marui* japonais. Ces deux ultimes *convois* seraient intégralement financés sur fonds *privés* par des usiniers-sucriers de la Guadeloupe. S'agissant du dernier *convoi* (japonais), les usiniers et *habitants* concernés s'adosseraient à leur

créancier, le *Crédit foncier colonial* (CFC) ; l'établissement bancaire était en effet intéressé à la réussite du *convoi* du *Sendai-Marû*, avec le risque d'être 'impacté' par son échec. Ce qui fut le cas.

...Un échec pourtant prévisible au vu du contexte singulier de la Guadeloupe en cours de reconstruction politique, sociale et plus largement sociétale de la fin du XIX^{ème} siècle...

...Echec en effet prévisible dans cette Guadeloupe alors située à la problématique confluence idéologique d'un négritisme politique 'ici et maintenant', et d'un assimilationnisme quelque peu fantasmé, s'inscrivant dans le temps long de la Guadeloupe nouvelle – régénérée disait-on alors - en ses débuts ; un assimilationnisme alors largement perçu comme progressiste à cette époque de revendications sociales sous régime colonial mais pas encore sociétales, différentialistes, identitaires et d'aspiration au self-government en telle ou telle de ses déclinaisons.

...Echec de cette immigration japonaise dès lors annoncé par une partie de sa '*vox populi*' de l'époque relayée et amplifiée par les voix politiques guadeloupéennes du socialisme alors émergeant dans cette colonie et 'à la manœuvre' sur ce dossier.

....Echec tout autant préfiguré par le précédent calédonien.

...Echec également 'prophétisé', *depuis le Japon*, par l'écrivain anglo-japonais, Lafacadio Hearn - Koizumi Yakumo, du nom japonais qu'il porta les 14 dernières années de sa vie - qui, par le passé, avait séjourné deux ans en Martinique.

- **LE PRECEDENT NEO-CALEDONIEN DE 1892**

De 1892 à 1919, 5 500 japonais environ furent recrutés pour travailler dans le secteur – alors émergeant – du nickel en Nouvelle Calédonie. Le premier *convoi* de ces travailleurs nippons avait été initié, en 1892, par la *Société le Nickel* de création récente.

A noter que le Japon ne laissait ses ressortissants émigrer pour travailler dans les colonies de l'Europe de par le monde qu'à la condition qu'ils soient traités comme des **travailleurs libres** ; soit, pour parler clair, qu'ils soient traités à l'égal du **travailleur européen** ; ou pour le dire autrement : ni comme des *bagnards* européens du bagne de Nouvelle-Calédonie travaillant pour le compte de cette société, et encore moins comme des *coolies* – chinois ou indiens – *engagés* dans ces colonies dont faisait partie la Guadeloupe. Cette exigence du Japon en tant qu'Etat sourcilieux quant au traitement réservé à ses ressortissants, travailleurs immigrés *engagés* à l'étranger, se reflétait d'ailleurs dans la haute estime que le travailleur nippon expatrié pouvait avoir de lui-même et de sa 'différence'.

Un tel complexe de supériorité pouvait toutefois s'avérer potentiellement problématique dans une société créole comme la Guadeloupe – massivement née de l'esclavage africain et, dans une bien moindre proportion, de l'engagisme indien qui lui succéda ; une Guadeloupe de la fin du XIX^{ème} siècle en partie xénophobe par conviction négritiste pour certains, ou pour quelque' autre

raison chez d'autres; une Guadeloupe hostile au travailleur immigré en ces années d'émergence d'un prolétariat agricole et aussi d'effervescence politique et sociale s'ancrant à gauche. Evoquant l'expérience, pour le moins contrastée, du premier convoi japonais de la Nouvelle-Calédonie (1892) - elle-même quelque peu évocatrice de celle de la Guadeloupe, trois ans plus tard – Yann Bencivengo (*voir Sources*) écrivait en 2012 :

- « *Des problèmes survinrent rapidement. Après quelques jours, de nombreux engagés refusent de travailler, et demandent à retourner dans leur pays. Le blocage est total. Les grévistes se plaignent de la dureté des conditions de travail* ».

Puis, un peu plus loin, analysant les causes de cette situation, il poursuit :

*« Les engagés japonais, réputés efficaces, font preuve d'une **grande pugnacité dans la défense de leurs droits** et de modernité dans leur comportement vis-à-vis de leurs employeurs. Ils **n'hésitent pas à se lancer dans des grèves** ou à **rompre leur contrat afin de trouver une meilleure situation**. L'âpreté des négociations menées pour obtenir ces travailleurs comme le comportement de ces derniers reflètent l'accession du Japon au rang de grande puissance de l'espace Asie-Pacifique ».*

L'on conçoit mieux dès lors que l'exigence du Japon en tant que puissance régionale émergente [ce qui n'était pas le cas de l'Inde de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, alors sous différents régimes coloniaux européens à l'époque de l'engagisme indien] , conjuguée avec la détermination du travailleur japonais à **exiger** le respect de ses droits d'*engagé* et de *ressortissant étranger* en Guadeloupe, portaient *nécessairement* en germe les ferments du désastre annoncé – et advenu au fil de l'année 1895 - de la calamiteuse expérience guadeloupéenne des 493 travailleurs japonais du *Sendai-Maru*.

Quelques mots de la précédente citation, concernant la Nouvelle-Calédonie, pourraient d'ailleurs être repris à la lumière des 'événements' japonais de la Guadeloupe de l'année 1895 :

*« **Les engagés japonais...font preuve d'une grande pugnacité dans la défense de leurs droits** ...de modernité dans leur comportement vis-à-vis de leurs employeurs. Ils **n'hésitent pas à se lancer dans des grèves...** ».*

En effet, un peu comme une préfiguration de ce qui se passerait en Guadeloupe en 1895 avec les engagés du *Sendai-Maru*, le scénario néo-calédonien de l'année 1892 donna à voir grève, incarcération, atelier disciplinaire, retenues sur salaire ; mais également d'autres voies de fait (ignorées en Guadeloupe, elles étaient sanctions légales dans la Nouvelle-Calédonie de l'époque) comme les fers aux pieds, l'isolement dans une pièce obscure, la privation de la viande prévue dans la ration alimentaire normale. L'écho d'une telle 'maltraitance' infligée aux engagés japonais du premier convoi de la Nouvelle-Calédonie parviendrait d'ailleurs jusqu'à la diète impériale (le parlement japonais) d'où un député interpellerait le gouvernement japonais à ce sujet en juin 1892.

En Guadeloupe, cet activisme revendicatif japonais s'inscrira de surcroît dans une époque hostile à l'immigrant étranger *quel qu'il soit* : l'Indien immigré en Guadeloupe ayant également son lot d'histoires du même ordre à raconter. Jean-Pierre Sainton (*voir Sources*) le cite d'ailleurs expressément en 1993 comme groupe exclu des structures sociales associatives guadeloupéennes de création récente que sont mutuelles, organismes de prévoyance, de défense des droits, syndicats...alors même que cet Indien est présent en Guadeloupe depuis 1854.

« Certes, par certains aspects, le syndicalisme guadeloupéen du début du siècle est un syndicalisme d'exclusion. En sont exclus, les travailleurs immigrés indiens, récemment arrivés et d'abord perçus comme des étrangers qui avilissent le travail (...) ».

...A *fortiori* les Japonais sont-ils bien plus encore ostracisés. Non seulement exclus de ces structures d'obédience négriste, ils sont également objets de la vindicte populaire et laissés à eux-mêmes car quelque peu délaissés des pouvoirs publics qui voient en leurs manifestations – assurément 'musclées' et quelque peu inédites – bien plus des menaces au nouvel ordre public guadeloupéen que l'expression de personnes déterminées à faire respecter leurs droits bafoués en Guadeloupe ; très singulièrement par des engagistes qui ne respectent pas la loi des parties qu'est le contrat d'*engagement*.

Ceci précisé, il n'en semble pas moins vrai que – à tout le moins pour ce que l'on lui reprocha confusément *en propre*, - cette 'diaspora' japonaise tranchait sans doute trop culturellement sur le fond créole de la société guadeloupéenne du premier demi-siècle post-esclavagiste...Mais l'on rappellera également que l'une des revendications sociales corollaires du négrisme politique était la préférence à l'embauche réclamée au profit du travailleur guadeloupéen là où, jusqu'alors était privilégié le recrutement du travailleur immigré dans le cadre du système de l'engagisme. D'ailleurs, c'est à raison même de la logique induite par le mot négrisme que, dans leurs débuts, les nombreuses organisations solidaires qui, à l'époque, se créent en Guadeloupe dans la veine négriste, excluent les travailleurs immigré (engagés) du champ des différentes solidarités qu'elles constituent localement.

Or, alors que l'on pouvait imaginer que l'arrivée des 599 derniers Indiens, débarqués du *Nantes-Bordeaux* le 31 janvier 1889, avait définitivement clos le chapitre de l'engagisme en Guadeloupe, l'on peut concevoir que, dans un tel contexte, celle de 493 japonais débarquant du *Sendai-Marû* cinq ans plus tard, le 19 décembre 1894, ait tout eu du chiffon rouge agité devant le taureau...Et pourtant non seulement l'attention avait été attirée sur la 'spécificité' du travailleur immigré japonais dès 1892 par une circulaire raciale - dans l'air du temps de cette époque – du 29 septembre de son ministre hiérarchique au gouverneur de la Guadeloupe ; mais, qui plus est, l'échec de l'immigration des 493 Nippons du *Sendai-Marû* en milieu créole guadeloupéen d'alors avait été formellement prédit, dans un journal...*japonais*, deux semaines seulement après l'appareillage du *Sendai-Marû* du port japonais de Kobé, cap sur la Guadeloupe. Cette histoire commençait mal !

- **PREMONITIONS DE LAFCADIO HEARN ET AUTRES...**

Entrevue par Hearn avant même l'arrivée à Pointe-à-Pitre du *Sendai-Marû*, la difficulté de l'entreprise pilotée par le *Crédit foncier colonial* avait été reconnue et brièvement - mais incomplètement - analysée *a posteriori*. En effet, une fois son rapide échec avéré, l'on pouvait lire les lignes suivantes à la page 436 du numéro du 1^{er} janvier 1898 de la *Revue politique et parlementaire : questions politiques, sociales et législatives, 1898* (voir sources) :

- « Deux colonies françaises ont reçu des travailleurs du Japon : la Nouvelle-Calédonie pour ses mines de Nickel et la **Guadeloupe** [non la **Martinique** comme écrit à tort dans cet extrait] pour ses plantations de canne à sucre ; mais **la plupart d'entre eux sont revenus sans terminer leurs contrats. Le Japonais a conscience de sa personnalité : il n'admet pas qu'on puisse l'assimiler à des condamnés, même européens. Se croyant de beaucoup supérieur aux autres peuples asiatiques, il veut être considéré comme tel et ne peut se soumettre aux traitements infligés aux coolies indiens ou chinois ; il réclame en plus de ces derniers une certaine considération** ».

L'allusion aux condamnés européens faisait référence au bagne de la Nouvelle-Calédonie et aux condamnés européens qui s'y trouvaient : des bagnards qui pouvaient travailler dans les mines de la *Société le Nickel* à des conditions sur lesquelles l'engagé japonais n'entendait pas être aligné. Le seul alignement acceptable à ses yeux l'était sur la condition du travailleur européen libre.

De fait, cette citation - de *l'aval* (1898) de la désastreuse et brève [décembre 1894 / juillet 1896] expérience d'engagisme japonais en Guadeloupe - fait quelque peu écho à son *amont* par la connotation raciale des écrits prémonitoires de deux autorités de l'époque : d'une part l'instruction de 1892 précédemment évoquée du ministre en charge des colonies ; d'autre part l'éditorial de l'écrivain **Lafcadio Hearn** également déjà évoqué, publié deux semaines après l'appareillage du *Sendi-Marû*. Chacun à sa façon, le ministre et l'écrivain attirent l'attention sur les difficultés de ce qu'il faut bien appeler un fossé culturel, civilisationnel, sociétal ; d'ailleurs plutôt bien vu par l'écrivain résidant au Japon mais largement sous-estimé par le politique parisien. Un choc inéluctable lié à la transplantation d'une communauté de 493 travailleurs japonais dans le milieu créole guadeloupéen de l'époque.

Différents par leurs intentions respectives – le ministre attire l'attention du gouverneur sur les précautions à prendre pour que tout se passe bien tandis que Lafcadio Hearn prédit que tout se passera mal – ces écrits se rejoignent cependant en ce qu'ils sont empreints de ce racialisme fort en honneur et largement partagé, de part et d'autre de l'Atlantique, en ces temps d'obscurantisme scientiste du XIX^{ème} siècle occidental...Le mieux étant d'en reproduire quelques extraits :

- **Les conseils du ministre**

Ils tiennent en ce court extrait de la circulaire du 27 septembre 1892 - '*relative à l'immigration japonaise*'- du ministre au gouverneur de la Guadeloupe...Une immigration qui, en 1892, n'est encore qu'une éventualité :

- « ...Il doit être entendu que, bien qu'ils soient régis par la réglementation locale sur l'émigration, les travailleurs japonais doivent être considérés comme des ouvriers appartenant à une nation civilisée et non pas comme des mercenaires tirés du continent noir ou de certaines régions de l'Extrême-Orient...»

L'on sent bien qu'en cette époque de théorie toxique des races le ministre tire une leçon de l'expérience japonaise de la Nouvelle-Calédonie dont il voudrait faire bénéficier la future expérience japonaise de la Guadeloupe...Peut-être aurait-il mieux fait de prendre l'avis d'un Lafcadio Hearn – du moins sur ce dossier précis - dont on subodore par ailleurs qu'il regrette un peu le *creole way of life* des colonies françaises des Antilles d'avant 1848 et déplore sans doute aussi, encore que confusément, le triomphe de la démocratie et de la République ainsi que l'extension de la citoyenneté – et la capacité électorale afférente – aux nouveaux libres.

- **Le prophétisme de l'écrivain**

L'échec était-il prévisible ? Ce qui est certain est qu'un éditorial de Koizumi Yakumo, (*Lafcadio Hearn*) dans *The Kobe chronicle* du 2 novembre 1894 (soit deux semaines avant l'appareillage du *Sendai-Maru* cap sur la Guadeloupe) l'avait prophétisé, comme le souligne Brendon Le Roux déjà cité ; (voir Sources).

- « Curiously , a rather prophetic vision regarding te situation of japanese labourers in Guadeloupe can be found in an article published on November 2 , 1894 in The Kobe Chronicle – an English written newspaper founded in 1891 and written by the famous Anglo-japanese author Lafcadio Hearn (later naturalized japanese under the name Koizumi Yakumo). In this article published only two weeks after the japanese migrants left Kobe for Guadeloupe, Hearn, who had previously live for two years in Martinique, Guadeloupe 'sister colony', warns '**upon (his) own personal knowledge of the French West Indies**' that '**the conditions there (in Guadeloupe) are totally unsuited to japanese emigration**' and that he '**believes the experimnt to be an unconscious cruelty**' In his opinion, '**there are two great reasons why japanese labour cannot (...) succeed in the French West Indies**' . '**The first reason is based upon the climatic conditions and the environment**'. '**The second upon the social conditions**'

2^{ème} PARTIE

ESSAI DE RADIOSCOPIE DE L'EPHEMERE DIASPORA JAPONAISE DU SENDAÏ-MARU DISPARUE SANS LAISSER DE TRACES EN GUADELOUPE...

D'où venaient les 493 du *Sendai-Maru* ? Quelle postérité guadeloupéenne pour cette immigration ? Questions croisées pour quelques éléments de radioscopie des immigrants du *Sendai-Maru* :

- 1) **DE QUELLES REGIONS DU JAPON VENAIENT LES TRAVAILLEURS DU CONVOI DU SENDAÏ-MARU ?**

La réponse à cette question emprunte au travail de Le Roux :

- « Amongst these almost 500 men,

187 were from **Hiroshima** prefecture

153 from **Wakayama** prefecture

130 from **Yamagushi** prefecture

The other few men were from **Niigata** prefecture and **Gifu** prefecture ».

2) Y AVAIT-IL ENCORE DES IMMIGRANTS JAPONAIS EN GUADELOUPE APRES LE 9 JUILLET 1896 ?

Le 9 juillet 1896, le gouverneur de la Guadeloupe croit pouvoir annoncer que *les derniers Japonais* l'ont quittée. Ce véritable 'ouf' de soulagement du gouverneur est-il totalement justifié ? Il semble bien que non. Il est en effet prouvé que des immigrants japonais étaient présents sur le sol guadeloupéen après cette date ; voire même après 1896, étant établi que quelques-uns effectuèrent la totalité du temps contractuel quinquennal de leur engagement, c'est-à-dire jusqu'à...1899. En effet, le croisement des registres d'état-civil de quelques communes (*d'immigration japonaise*) de la Guadeloupe avec des dossiers (*d'émigration japonaise vers la Guadeloupe*) des archives de quelques préfectures du Japon (*source Le Roux*) plaide en sens contraire, confirmant ainsi une présence japonaise résiduelle en Guadeloupe au moins jusqu'à 1899.

- Sources registres des actes de de décès.

S'agissant de la mortalité au sein de la diaspora japonaise du *Sendai-Mar*, la première cause semble être celle 'prophétisée' par Lafcadio Hearn : des conditions climatiques auxquelles ne seraient pas habitués ces immigrants et, de fait...

- ...' Ils crèvent comme des mouches depuis leur arrivée. On en a enterré six dont un qui s'était pendu, son parapluie à la main. Quelques-uns ont pris le travail, mais le plus grand nombre semble réfractaire. Ils se proposent, dit-on, de gagner aussitôt qu'ils le pourront les colonies anglaises voisines pour, de là, se faire réexporter' ...

...note le journal pointois 'La vérité ' dans son édition du 20 janvier 1895 – soit un mois à peine après l'arrivée du *Sendai-Mar* ; un extrait du journal repris et traduit en anglais dans la source Le Roux. De fait, la consultation des registres de décès des communes de la Guadeloupe pour la période du 19 décembre 1894 au 20 janvier 1895, confirme la réalité de ces six décès (voir tableau ci-après).

Faisant un second 'point' dans son édition du 22 septembre 1895, le même journal – également repris/traduit par la source Le Roux – écrit, avec des accents bibliques :

‘ Depuis leur arrivée, 58 sont déjà allés dans la vallée de Josaphat attendre leurs compatriotes ; une trentaine est en partance dans les hospices’.

Malgré un passage en revue plutôt attentif, bon nombre de ces ‘ 58 + une trentaine’ restent cependant à découvrir dans les registres communaux des actes de décès survenus Guadeloupe; ce qui, *entre autres hypothèses*, suggère, *peut-être*, une coquille dans ce numéro de *La Vérité* à une semaine des ‘évènements’ du 1^{er} octobre 1895...Le tableau ci-après, de décès japonais survenus dans les communes de la Guadeloupe du 19 décembre 1894 au 9 juillet 1896, ne prétend certes pas à l’exhaustivité et demande à être complété. Il ne révèle que deux décès postérieurs à cette dernière date mais, précisément, suggère ainsi que quelques immigrants japonais – sans doute très peu nombreux – achevèrent le temps contractuel (cinq ans) de leur *engagement* en Guadeloupe ; ce que corrobore des données extraites d’archives japonaises (voir *infra*).

Nom du défunt japonais	Agé de	Lieu de l’engagement	Lieu du décès	Références de l’acte de décès
Hashiba Sanjiro Né à HIROSHIMA DCD : 17 février 1895	23 ans	Engagé à l’usine Duquerry Petit-Bourg	A l’Hôtel Dieu Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre 101/1895
Iwata DCD : 7 juillet 1895 <i>Observation : outre le nom du défunt, son acte de décès renseigne sur les noms des deux ‘déclarants’ – des compatriotes – de son décès : DAIJIRA ARAÏ, 35 ans et KURUMASAKI KEWANRIO, 43 ans. En mentionnant de surcroît que le premier est inspecteur des japonais et le second chef inspecteur - tous deux domiciliés à Pointe-à-Pitre – l’acte suggère une organisation institutionnelle embryonnaire de la diaspora japonaise issue du Sendaï-Marû.</i>	28 ans	Supposé engagé sur l’habitation Dumaine, Petit-Canal	Décédé sur la route coloniale N° 2, près de l’habitation Dumaine, Petit-Canal	Petit-Canal 79/1895
Izioka N° 321 DCD : 9 juillet 1895 <i>Obsevation : outre le nom du défunt, son acte de décès renseigne sur les noms des deux ‘déclarants’ – des compatriotes – de son décès :</i>	33 ans Environ	Engagé sur l’habitation Ste Elise, Petit-Canal	Dans une des cases de l’habitation Ste Elise Petit-Canal	Petit-Canal 78/1895

OKITA, 26 ans et MATSSU, 27 ans, tous deux cultivateurs				
Kakamura Jiémon DCD : 12 mai 1896	25 ans Environ	Engagé sur l'habitaion Pombiray Le Moule	A l'Hôtel Dieu Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre 182/1896
Kawaguchi Nin-Ichiro DCD : 10 février 1895	30 ans	Engagé à l'usine Clugny	Dans une des cases de l'habitation Clugny	Petit-Canal 24/1895
Koshi DCD : 19 novembre 1895	29 ans Environ	Engagé sur l'habitation Deville	Dans une des cases de l'habitation Deville	Petit-Canal 123/1895
Kumagay- Kumanoshin DCD : 22 juillet 1895	26 ans	Engagé sur l'habitation Laboissière Le Moule	Sur l'habitation Laboissière, Le Moule	Le Moule 182/1895
Kurijama Tourumatsu DCD : 21 février 1895	31 ans	Engagé à l'usine d'Arboussier Pointe-à-Pitre	A l'Hôtel Dieu Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre 109/1895
Marabara Bun-Ichi DCD : 10 janvier 1895	22 ans	Engagé sur l'habitation Ste Elise Petit-Canal	Dans une des cases de l'habitation Ste Elise Petit-Canal	Petit-Canal 4/1895
Masaki Yoémon DCD : 14 janvier 1895	22 ans Environ	Engagé à l'usine Duquerry Petit-Bourg	A l'Hôtel Dieu Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre 29/1895
Matsumuto-Hisakichi DCD : 16 juillet 1895 Observation : Deux compatriotes déclarants : - Avamu , 26 ans - Minomu , 25 ans Tous deux cultivateurs	26 ans	Engagé sur l'habitation Poyen	Dans une des cases de l'habitation Poyen	Petit-Canal 82/1895
Mayenaka-Otomatsu DCD : 12 avril 1896	23 ans	Engagé à l'usine d'Arboussier	A l'usine d'Arboussier	Pointe-à-Pitre 146/1896
Muraki-Hatsutaro DCD : 10 janvier 1895	23 ans Environ	Engagé à l'usine Blanchet Morne-à-l'Eau	A l'Hôtel Dieu Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre 23/1895
Nakamoto N° 297 DCD : 15 juin 1895	28 ans	Engagé sur l'habitation Ste Elise Petit-Canal	Dans une des cases de l'habitation Ste Elise Petit-Canal	Petit-Canal 69/1895

Ohara Yosuké DCD : 16 janvier 1895	30 ans	Engagé sur l'habitation Sergent Petit-Bourg	Sur l'habitation Sergent, Petit-Bourg	Petit-Bourg 13/1895
Okada DCD : 19 novembre 1896 <i>OBSERVATION : L'une des deux personnes qui déclarent ce décès – Mr Hacégawa – est présenté dans l'acte de décès comme <u>Inspecteur japonais</u>.</i>	25 ans		Dans une des cases de l'habitation Balin	Petit-Canal 128/1896
Okimoto N° 378 DCD : 21 novembre 1895	25 ans	Engagé sur l'habitation Clugny.	Dans une des cases de l'habitation Clugny	Petit-Canal 126/1895
Osawa-Zingoro DCD : 9 janvier 1895	22 ans Environ		A l'Hôtel Dieu Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre 20/1895
Oyé-Shiro DCD : 5 février 1896	32 ans	Engagé à l'usine d'Arboussier Pointe-à-Pitre	A l'usine d'Arboussier	Pointe-à-Pitre 45/1896
Umeda Oyasine DCD : 26 janvier 1895	26 ans	Engagé à l'usine Clugny	Dans une des cases de l'usine Clugny Petit-Canal	Petit-Canal 15/1895
Toyojiro-Kumishigé <i>Né dans la province de YAMAGUCHI</i> DCD : 30 juillet 1895	33 ans	Engagé sur l'habitation Cocoyer Le Moule	Sur l'habitation Cocoyer, Le Moule.	Le Moule 186/1895

Tableau Jack Cailachon

La source le Roux, *qui a poussé plus avant les investigations sur ce même sujet*, parvient à un total de **59 décès** répartis par année **de 1895 à 1899** et entre les communes du Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis et Saint-François (*voir le tableau détaillé en sources le Roux*). Un second tableau présente ces mêmes données par mois et année et confirme l'année 1895 comme ayant été la plus mortifère pour les immigrants japonais – 38 décès sur les 59 relevés par le Roux de 1895 à 189

- **Sources archives japonaises.**

In fine, la première ultime question serait de savoir vraiment s'il y avait encore des Japonais du *Sendai-Maru* en Guadeloupe en (et après) 1899, dernière année théorique de leurs contrats de travail. Y en avait-il, à l'instar de nombreux immigrants indiens et de la quasi-totalité des africains, les uns et les autres arrivés en Guadeloupe dans le cadre de l'engagisme qui y achevèrent leur contrat, s'y établirent, y firent souche et y moururent ?

L'administration japonaise gérait, au niveau déconcentré de ses préfectures, les dossiers migratoires – *émigration puis rapatriement* – de ses ressortissants appelés à travailler hors Japon, comme ceux du *Sendai-Marū* ; elle était dès lors en mesure de connaître le nombre de ses ressortissants expatriés décédés en Guadeloupe mais aussi, par-delà les 'déboires' de l'année 1895, le nombre de Japonais qui avaient malgré tout fait le choix de terminer leur contrat de travail guadeloupéen, s'il y en avait. Or les données japonaises ne disent pas exactement la même chose que le gouverneur de la Guadeloupe sur ces sujets...La réponse à cette question empruntera encore une fois à la source le Roux :

« *By september 1895, the number of japanese deaths has reached 40 :*

- *22 men from Hiroshima prefecture ;*
- *6 from Wakayama prefecture ;*
- *10 from Yamaguchi prefecture ;*
- *1 from Niagata prefecture and Gifu prefecture each ».*

L'on connaît par ailleurs, et toujours par les archives japonaises *via* la source le Roux, quelques chiffres concernant les immigrants qui seraient allés au terme des cinq années contractuelles de leur engagement :

- *' ...both japanese historians, Ishikawa Tomonori and Kodoma Masaaki, based on documents from Hiroshima prefecture archives, state that **55 Japanese labourers from that prefecture only did stay in Guadeloupe until the end of their five-year contract making it almost one third of the immigrants from Hiroshima...** (...). They eventually arrived in Kobe on board the japanese ship **Kawaushi-Marū** on march 13, 1900'.*

Ce nombre de 55 engagés japonais (provenant de la *seule* préfecture d'Hiroshima) ayant achevé leur temps contractuel de cinq ans, et donc encore **présents sur le sol guadeloupéen en 1899 est un minimum** en l'absence du dépouillement des archives japonaises des quatre autres préfectures concernées, mais les chercheurs - japonais - qui ont étudié cette émigration vers la Guadeloupe suggèrent que, jusqu'à 1899, il y avait **très probablement** en Guadeloupe un nombre total compris **entre 60 et 100** d'immigrants du *Sendai-Marū*.

3) **PAS DE POSTERITE GUADELOUPEENNE POUR LES 493 DU SENDAI – MARU.**

S'il y eût débat en Guadeloupe (notamment autour de l'argument du *droit du sol*) quant à la citoyenneté française des **descendants** guadeloupéens des travailleurs immigrants *engagés indiens* de l'après 1848 (combat d'Henri Sidambarom)...rien de tel concernant d'hypothétiques descendants guadeloupéens des immigrants japonais du convoi du *Sendai-Marū* ; la question ne se posant d'ailleurs même pas *a priori* : le convoi japonais du *Sendai-Marū* était intégralement masculin contrairement aux 93 convois indiens qui l'avaient précédés et pour lesquels le droit de l'engagisme réservait un quota d'**immigrantes**.

Contrairement à l'immigré indien ayant terminé son engagement (quinquennal comme le contrat du japonais), mais qui pouvait opter pour s'établir en Guadeloupe moyennant de justifier pouvoir s'assumer sans solliciter les fonds publics de la collectivité Guadeloupe, il n'apparaît pas que le travailleur immigré japonais ait bénéficié d'une telle clause. Par-delà cet aspect strictement juridique, les choses avaient d'ailleurs pris une telle mauvaise tournure sur le terrain guadeloupéen que leur séjour prévu pour une durée de 5 ans n'avait pas excédé un an et demi pour le très grand nombre.

Sans doute inspiré par la réalité d'un (petit) phénomène 'Nikkei' en Nouvelle-Calédonie – le Roux pose l'hypothèse que...

'...a handful having even perhaps been able or chosen to stay longer on the island giving birth to a few 'Nikkei' (i.e. persons of Japanese ancestry)

Toutefois, sauf recherches restant à approfondir, les registres de naissances consultés n'ont à ce jour livré qu'un cas de naissance d'un enfant métis, le 27 janvier 1897 '*dans une des cases de l'habitation Poyen*' à Petit-Canal : **Jomomatsu** (Casimir, André, Julo) du nom de son père **Jomomatsu Awamura**, âgé de 29 ans, cultivateur japonais. Cet acte de naissance a par ailleurs une certaine charge symbolique en ce que la déclaration de naissance par le père (Japonais) est faite, comme il se doit à l'époque, en présence de deux témoins dont l'un est **un cultivateur japonais** et l'autre un cultivateur **indien**.

Ce premier fils (métis) né en Guadeloupe d'un immigrant japonais aurait cependant une très brève existence puis qu'il mourrait, l'année même de sa naissance, le 19 avril 1897 (acte de décès N° 68) à Petit-Canal et, comme pour son acte de naissance, deux témoins – tous les deux **japonais** - déclareraient son décès à l'officier d'état-civil de Petit-Canal...Ce qui porte à quatre, en incluant le père Jomomatsu Awamura, le nombre de japonais cités dans les deux actes et présents en Guadeloupe en 1897. Incidemment, ces deux actes - de naissance et de décès - prennent donc à défaut l'affirmation péremptoire du gouverneur qu'il 'y aurait plus aucun Japonais en Guadeloupe depuis juillet 1896.

Mais il est vrai que cette immigration nipponne, à la fois fugace et compliquée, n'a laissé aucune trace en Guadeloupe, sauf *peut-être* le fait que l'insurrection japonaise de 1895 ait pu être parmi les premiers - le premier ? - mouvements de grève dans la Guadeloupe nouvelle née de 1848 ; et aussi qu'elle mettait un terme définitif à près d'un demi-siècle de *convoyage d'engagés*.

J.C.

Sources consultées et pour aller plus loin....

- *fiche IV* du dossier établi par **Gérard Lafleur (2004)** : '*Les immigrations en Guadeloupe au XIX^{ème} siècle* – Service éducatif des Archives départementales de la Guadeloupe, 2004.

- **Bencivengo Yann (2012)** : *l'immigration japonaise en Nouvelle-Calédonie : une illustration de l'affirmation du Japon dans le Pacifique* – Société des Océanistes, 2012.
<http://journals.openedition.org/jso/6725>
- **Brendan Le Roux (2016)** ,: *Was Lafcadio Hearn's prophecy about japanese migrants in Guadeloupr right ? The backgound of the 1895 japanese workers's labor movement* - Teikyo University, . (PDF) [Was Lafcadio Hearn's Prophecy about Japanese Migrants in Guadeloupe right? The Background of the 1895 Japanese Workers's Labour Movement \(researchgate.net\)](#)
- www.archivesnationales.culture.gouv.fr
- **Sainton Jean-Pierre (1993)** : *Aux origines du mouvement syndical guadeloupéen, 1889 – 1912* – communication dans le cadre d'un séminaire UGTG – 1993 - [document \(univ-antilles.fr\)](#)
- **Revue politique et parlementaire : questions politiques, sociales et législatives, 1898** : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k14077q>

Aurélie

J_cailachon@orange.fr

Dépôt légal : à parution.

Diffusion : par '**transférer**' à l'initiative du lecteur.

NOUVEAU...

*Mise en ligne progressive des précédents numéros d'Aurélie sur le site du **CGPLI – Conseil Guadeloupéen Pour les Langues Indiennes** :*

<https://www.cgpli.org/aurelie-publication>